

COMMUNE DE PAZAYAC

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai les membres du conseil municipal de la commune de PAZAYAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de réunion, légalement convoqués par le Maire conformément aux articles L.2121.10 et L.2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr DUMONTET J-Jacques – Maire.

Après lecture des résultats constatés au procès-verbal du 1er tour des élections municipales intervenues le 15 mars 2020, ont été installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : Mmes et Mrs CLAUZADE Annick – BROUSSOU Laurent - MEYNARD Michel – CHARLIER Régine – CATUS Jérémy – PRINCE Christophe – DUPONCHEL Marc-Antoine – GAUMY Delphine – AUTEF David – LANDORMY Eric – PRÉVOST Laurent – DUMONTET J-Jacques – LANSADE Suzy – NORMAND Catherine et VERLHAC J-Claude.

Conformément à l'article L 2122.8 du CGCT Mr DUMONTET J-Jacques, maire sortant, remet la présidence de la séance au doyen d'âge, Mr MEYNARD Michel.

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Cette charge confiée au benjamin d'âge est acceptée par LANSADE Suzy

1 - Election du Maire

Délibération 2020..

Conformément aux dispositions prévues par les articles L2122.4 à L.2122.9 du CGCT, le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire

Mr DUMONTET J-Jacques à fait acte de candidature

Le Président de séance, Mr MEYNARD Michel a fait procéder au 1er tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de bulletins à déduire (blancs ou nuls)	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

Mr DUMONTET J-Jacques **15 voix**

Mr DUMONTET J-Jacques, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu.

Mr DUMONTET J-Jacques est proclamé Maire et immédiatement installé

2 – Détermination du nombre des Adjointes au Maire

Délibération 2020.

Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122.2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Mr le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints pour un effectif légal de 15 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 3 Postes d'adjoints au Maire

3- Election des Adjoints

Le Maire, Mr DUMONTET J-Jacques propose donc de procéder à l'élection des adjoints.

- **Election du 1er Adjoint**

Il est procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr le Maire à l'élection du 1er Adjoint.

2

Mr MEYNARD Michel a fait acte de candidature.

Le Maire DUMONTET J-Jacques invite à procéder au 1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls)	0
- suffrage exprimés	15
- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mr MEYNARD Michel **14 voix**

Mme CLAUZADE Annick **1 voix**

Mr MEYNARD Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré élu.

Mr MEYNARD Michel est proclamé 1er Adjoint et immédiatement installé

- **Election du 2ème Adjoint**

Il est procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr le Maire à l'élection du 2ème Adjoint.

Mme CLAUZADE Annick a fait acte de candidature.

Le Maire DUMONTET J-Jacques invite à procéder au 1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls)	0
- suffrage exprimés	15
- Majorité absolue	8

A obtenu :

Mme CLAUZADE Annick **15 voix**

Mme CLAUZADE Annick ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré élue.

Mme CLAUZADE Annick est proclamée 2ème Adjoint et immédiatement installée

- **Election du 3ème Adjoint**

Il est procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de Mr le Maire à l'élection du 3ème Adjoint.

Mr VERLHAC J-Claude et Mme NORMAND Catherine ont fait acte de candidature.

Le Maire DUMONTET J-Jacques invite à procéder au 1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls)	0
- Suffrage exprimés	15
- Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mr VERLHAC J-Claude **5 voix**

Mme NORMAND Catherine **10 voix**

Mme NORMAND Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est déclaré élue.

Mme NORMAND Catherine est proclamée 3ème Adjoint et immédiatement installée

4 - Etablissement du tableau des Conseillers Municipaux

Le Conseil,

Le tableau est dans l'ordre dans lequel sont classés les membres du Conseil Municipal en vertu des articles R2121.2 et 2121.4 du CGCT, le rang doit donc être fixé comme suit,

- le Maire,
- les Adjoints dans l'ordre de leur élection à ce poste
- Les conseillers municipaux, par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, en fonction du plus grand nombre de suffrages obtenus et, en cas d'égalité de ce nombre, par la priorité d'âge.

Vu les articles R2121.2 et R2121.4 du CGCT

Vu les procès-verbaux d'élection du Maire et des Adjoints au Maire

VALIDE le tableau des Conseillers Municipaux :

- DUMONTET J-Jacques -
- MEYNARD Michel -
- CLAUZADE Annick
- NORMAND Catherine
- BROUSSOU Laurent
- CHARLIER Régine
- CATUS Jérémy
- PRINCE Christophe
- DUPONCHEL Marc-Antoine
- GAUMY Delphine
- AUTEF David
- LANDORMY Eric
- PRÉVOST Laurent
- LANSADE Suzy
- VERLHAC J-Claude

5 – Désignation des conseillers Communautaires auprès de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Délibération 2020.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, après qu'aient été élus le Maire et les Adjoints.

Les délégués communautaires devant représenter la commune de Pazayac seront donc :

- **Mr DUMONTET J-Jacques** – Maire - Suppléant : **Mr MEYNARD Michel** – 1er Adjoint

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette représentation.

6 – Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux

Syndicats intercommunaux	Titulaires	Suppléants
SIRTOM	LANDORMY Eric	CHARLIER Régine
S.D.E 24	DUMONTET J-Jacques MEYNARD Michel	AUTEF David CLAUZADE Annick
SYNDICAT DU COLLEGE DE LARCHE	CHARLIER Régine PRÉVOST Laurent	NORMAND Catherine DUPONCHEL Marc-Antoine
CNAS/CDAS	MEYNARD Michel	CLAUZADE Annick
SMDE 24/ RDE 24	DUMONTET J-Jacques	

La Municipalité étant constituée, Mr le Maire remercie l'ensemble des Elus.

6 – DIVERS

- dans le cadre du suivi des travaux de Salle des Fêtes, **Mr MEYNARD Michel accepte le rôle de délégué COVID-19**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée